



COORDINATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS RIVERAINES DES SITES SEVESO.

AMBES
ARNAGE
BASSENS
BERGERAC
BERRE
BEUVRY LA FORÊT
BOUROGNE
CAEN-MONDEVILLE
CERNY
CESSON SAVIGNY
COURNON D'AUVERGNE
DELUZ
DONGES
ETREZ
DUNKERQUE
FOS SUR MER
FRONTIGNAN
GAILLON
GONFREVILLE L'ORCHER
HARFLEUR
MONTAIR de BRETAGNE
LA MEDE
LANESTER
LA ROCHELLE
LE HAVRE
LORIENT
MARSEILLE-St MENET
MARTIGUES
MONTREUIL JUIGNÉ;
NARBONNE
ORLEANS
OUDALLE,
PORT st LOUIS du Rhône
QUEVEN
REDON
ROGERVILLE
ROGNAC
SANDOUVILLE
SAVIGNY LE TEMPLE
SISTERON
ST CRESPIN sur MOINE
ST JEAN DE BRAYE
ST PIERRE DES CORPS
St PIERRE la GARENNE
ST VALLIER;
TOULOUSE
TOURNUS
TERSANNE
VERNON
VERNOUILLET
VITROLLES
WAGNIES LE GRAND

Coordination Nationale des Associations Riveraines des Sites Seveso

chez Michel LE CLER

1 Le Larron
44 480 DONGES
06 18 39 46 65

Donges le 04 novembre 2022

à Mesdames les Sénatrices
Mesdames les Députées
Messieurs les Sénateurs
Messieurs les Députés

Mesdames, Messieurs,

Le 12 octobre 2022, préalablement à la journée de résilience décidée par le gouvernement, vous avez rencontré des militants d'associations environnementales (coordination nationale des associations riveraines des sites Seveso, Association Dongeoise des Zones à Risque et du PPRT, Associations des victimes et sinistrés de Lubrizol) à Paris à proximité de l'Assemblée Nationale.

A cette occasion, nous avons voulu attirer votre attention sur les nombreux dysfonctionnements constatés au sein d'entreprises classées Seveso, les comportements d'industriels faisant fi des réglementations et des prescriptions stipulées dans les arrêtés préfectoraux, les réponses de l'ordre du symbole définies par l'Etat aux exploitants ne respectant pas les demandes de mises en conformité.

Nous avons également insisté sur le fait qu'il était de la responsabilité de l'industriel d'assurer la sécurité de ses salariés, de ne pas mettre en danger celle des riverains.

Si nous portons les situations de la société YARA France sur la commune de Montoir de Bretagne, celle de l'usine Lubrizol à Rouen, nous annonçons également qu'un nombre conséquent d'exploitations ne respectait pas les textes réglementaires.

Nous rapportons aujourd'hui deux nouveaux témoignages de pollutions industrielles : BEL et SOLVAY à DOLE (Jura)

Pollution chez BEL à Dole : des rejets non conformes depuis au moins 10 ans

L'usine Bel de Dole, productrice des fromages Vache qui Rit, fait l'objet d'une mise en demeure de la préfecture, mais aussi d'une procédure judiciaire. Le site dolois doit revoir d'urgence le traitement de ses eaux industrielles, notamment des graisses.

SOLVAY : un an pour se mettre aux normes.

La mise en demeure fait suite à une visite d'inspection du 23 juin 2022 au cours de laquelle des dépassements de valeurs limites sur le paramètre "matières en suspension totale" (MEST) ont été relevés.

A ces deux situations, nous pouvons ajouter celle constatée au sein de la Vallée de la Chimie: la campagne de suivi confirme et précise la pollution aux PFAS.

Des per et polyfluorés (PFAS) retrouvés dans l'eau superficielle, souterraine et potable, mais également dans les poissons pêchés dans le Rhône : les premiers résultats du suivi par les services de l'État montrent une contamination généralisée par ces substances dans la portion du fleuve située au niveau de la vallée de la chimie (Auvergne-Rhône-Alpes).

Nous pourrions multiplier les situations.

Comme nous l'exprimions lors de notre rencontre, il est important que le législateur s'empare de ces réalités et propose un texte de loi qui renforce le contrôle et la sécurité des sites industriels, permette l'information et l'écoute des citoyens notamment.

Nous sommes prêt(e)s si vous le souhaitez à être associé(e)s à la réflexion.

Il nous semble que la proposition de texte de loi N° 2772 initiée par Monsieur Christophe BOUILLON enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 20 mars 2020 peut être un premier document de réflexions.

Pour la Coordination :

Michel LE CLER – Donges

Sylvestre PUECH - Martigues

Denis MOLIN – Toulouse

Raymond BOZIER – La Rochelle

PJ: PROJET DE TEXTE DE LOI Christophe BOUILLON

***BEL**: Visite inspection du 29062022 Arrêté Préfectoral du 06092022,*

***SOLVAY** : Arrête Préfectoral du 0709022*